



## GRILLE TARIFAIRE 2025

Chaque salarié doit être comptabilisé pour 1 unité quel que soit son temps de travail.

ENTREPRISE ADHERENTE COTISATION ANNUELLE	TARIF HT	TARIF TTC
Salariés déclarés au 1 <sup>er</sup> janvier		
<ul style="list-style-type: none"><li>Par salarié</li></ul>	97.00 €	116.40 €
Salariés embauchés après le 1 <sup>er</sup> janvier (quel que soit la durée de présence dans l'entreprise) - Facturation tous les 2 mois		
<ul style="list-style-type: none"><li>Par salarié</li></ul>	97.00 €	116.40 €
Facturation des rendez-vous non excusés 48 h à l'avance		
<ul style="list-style-type: none"><li>Rendez-vous perdu</li></ul>	65.00 €	78.00 €
Frais de radiation suite non-paiement de la cotisation ou de factures		
<ul style="list-style-type: none"><li>Suite à 2 relances et 1 mise en demeure, radiation de l'entreprise au bout de 120 jours avec des frais de pénalité de 10% sur le montant dû et 120 HT de frais de radiation. En cas de ré-adhésion, les arriérés seront dus.</li></ul>		
TARIFS SPECIFIQUES	TARIF HT	TARIF TTC
<ul style="list-style-type: none"><li>AGENCES INTERIM (INTERIMAIRES) et ENTREPRISES MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL</li></ul>	97.00 €	116.40 €
Etablissements relevant de la fonction étatique, hospitalière, et territoriale		
Tarification fixée par convention (nous consulter)		

### A NOTER !

Retrouver nos offres de service comprises dans la cotisation sur notre site internet (Actions de prévention - Conseils aux employeurs - Suivi individuel des salariés - Prévention de la Désinsertion Professionnelle)